

Vendre la maison de ses parents : les étapes

Vendre le bien familial d'un parent, souvent dans un contexte de succession ou de départ en établissement, demande une méthode particulière. Voici le calendrier réaliste, étape par étape.

Avant la mise en vente

- Rassembler les documents : titre de propriété, dernières taxes foncières, diagnostics techniques
- Identifier les héritiers et obtenir leur accord écrit si le bien est en indivision
- Faire réaliser un avis de valeur pour fixer un prix réaliste et éviter les conflits familiaux

Le calendrier type

- Semaines 1-2 : avis de valeur, dossier de diagnostics, signature du mandat
- Semaines 3-8 : diffusion de l'annonce, visites, négociation
- Semaines 9-16 : compromis de vente, délai de rétractation, financement de l'acquéreur
- Semaines 17-20 : signature de l'acte authentique chez le notaire

Points d'attention en cas de succession

Si le bien fait partie d'une succession, la vente ne peut intervenir qu'après le règlement de la succession ou avec l'accord de tous les héritiers via une procuration. Le notaire en charge de la succession est l'interlocuteur clé à associer dès le début du projet, en parallèle de l'agence immobilière.

Guide édité par Arita Immobilier, l'agence qui accompagne les seniors et les personnes à mobilité réduite dans leurs projets immobiliers à Montpellier et dans l'Hérault. Pour un accompagnement personnalisé : bonjour@aritaimmobilier.fr, 06 74 75 67 40